

LE GAR DANS L'ÉTABLISSEMENT : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le gestionnaire d'accès aux ressources numériques (GAR) est un facilitateur d'usage des ressources dans un cadre juridique porté par le ministère de l'éducation nationale.

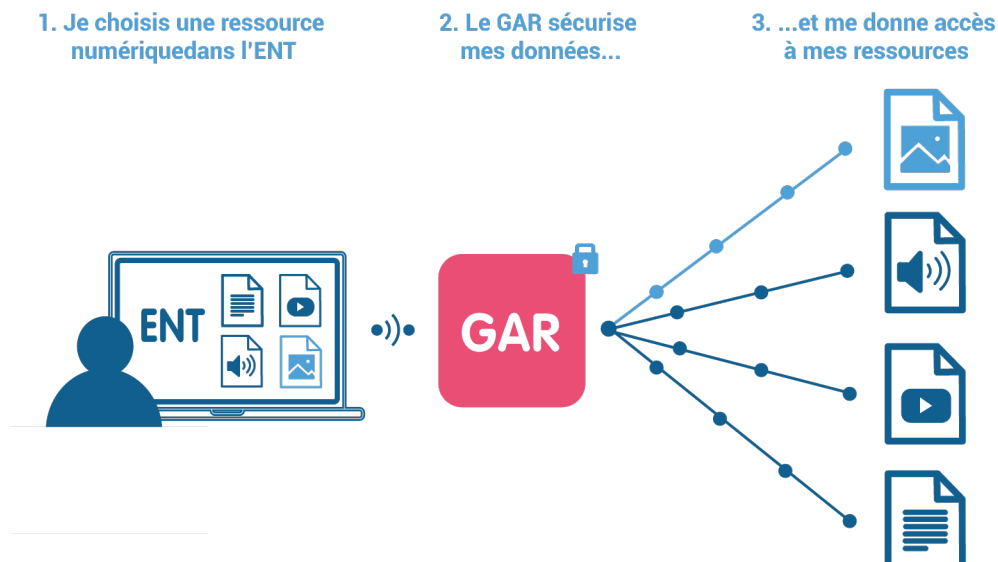
LE GAR EN TROIS POINTS :

Votre établissement est inscrit dans GAR.

Les élèves et les enseignants vont ainsi bénéficier d'un service d'accès aux ressources de l'établissement via leur espace numérique de travail (ENT).

1. Dans l'ENT, les élèves et enseignants disposent d'une page de présentation des ressources appelée **médiacentre**. Elle affiche les ressources numériques attribuées à chacun par l'établissement en respect de la politique d'acquisition.
2. En cliquant sur les ressources proposées, les élèves ou enseignants y accèdent de façon sécurisée et leurs données à caractère personnel sont protégées. **Le GAR agit tel un filtre invisible pour l'utilisateur, facilitant l'accès aux ressources.**
3. Comme pour les exemplaires papiers, c'est à votre établissement d'attribuer à la rentrée scolaire les exemplaires des ressources numériques disponibles dans l'ENT via le service d'affectation du GAR.

LE GAR POUR L'ÉLÈVE ET L'ENSEIGNANT :



LE GAR, POUR DES USAGES SIMPLIFIÉS DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMÉRIQUE

Le numérique offre de nombreuses opportunités pour enrichir et diversifier la pratique des enseignants et intervient de plus en plus dans tous les aspects de la vie de l'élève et de l'établissement.

LA PLACE DES RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR L'ÉCOLE

Les ressources sont indispensables pour des usages numériques banalisés, pour les enseignants comme pour les élèves. Les établissements sont désormais devant un choix ouvert et informé : qu'elles soient gratuites/payantes, publiques/privées, libres/propriétaires, les ressources numériques se développent, assorties de services personnalisés aux élèves et aux enseignants.

LES RESSOURCES PROPOSÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le ministère propose un ensemble de ressources numériques pour tous les établissements acquis dans le cadre de marchés publics nationaux :



Éduthèque : ressources des grands établissements publics scientifiques et culturels, du 1er degré au lycée.



Banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) : banques de ressources couvrant pour la première offre les

programmes dans les cinq domaines d'enseignement des cycles 3 à 4.

→ Le GAR intègre ces offres de ressources gratuites pour les établissements.

LA SÉCURISATION DE L'USAGE DES RESSOURCES : UN ENJEU IMPORTANT

Pour développer les usages des ressources numériques, l'établissement doit garantir aux élèves et enseignants les conditions d'un usage sûr, sur le plan juridique et technique :

- **Respect des abonnements**
Les ressources doivent être affectées en fonction des abonnements et fonctionner tout au long de l'année scolaire.
- **Respect du code de la propriété intellectuelle**
Les ressources utilisées en classe doivent permettre des usages respectueux du code de la propriété intellectuelle : respect du droit d'usage et, notamment du droit de représentation et du droit de copie.
- **Protection des données à caractère personnel**
Les élèves et enseignants doivent pouvoir utiliser les ressources dans un cadre garantissant la protection de leur identité, et en particulier de leurs données à caractère personnel. En effet, de plus en plus de services (exercices, révisions, annotations, etc.) utilisent des données concernant les usagers pour fonctionner.



→ Le GAR offre un cadre respectant ces aspects juridiques et techniques, en respect du RGPD.

LE GAR DANS L'ENT

Dès que les ressources sont attribuées au sein de l'établissement, les élèves et enseignants voient apparaître les ressources correspondantes dans l'ENT.

Lorsque qu'un élève ou un enseignant accède à une ressource, que se passe-t-il exactement ?

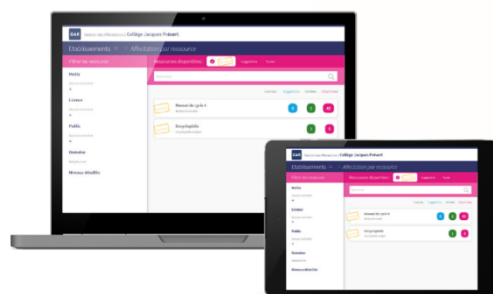
- Le GAR vérifie son droit d'accéder à la ressource.
- Le GAR transmet la demande d'accès à la ressource, au site du fournisseur de la ressource.
- Lors de la transmission, le GAR ne fournit que les données strictement nécessaires au fonctionnement de la ressource : il agit tel un filtre en contrôlant les données à caractère personnel échangées avec les fournisseurs de ressources.
- Le site autorise l'accès. Dès lors, tous les usages se font directement entre le navigateur de l'utilisateur et la ressource.

→ Pour les élèves et enseignants, l'accès à une ressource numérique via le GAR est transparent. Ils voient cependant une pastille « GAR » attachée à la vignette représentant la ressource dans le médiacentre de l'ENT.

L'AFFECTATION DES RESSOURCES

Le GAR apporte une solution simple :

- Le GAR propose une interface d'affectation unique pour les ressources permettant d'attribuer tous les exemplaires numériques aux élèves et enseignants en fonction des exemplaires disponibles.
- Le chef d'établissement est le responsable d'affectation des ressources numériques, qui peut déléguer la fonction d'affectation à un ou plusieurs personnels de l'établissement, en privilégiant le professeur documentaliste. Il dispose d'une vue sur l'ensemble des abonnements et d'un support d'assistance dédié.
- Le ministère garantit le respect des traitements des données à caractère personnel des élèves et enseignants pour les ressources accédées.



→ Le chef d'établissement peut, sur une seule interface, distribuer tous les exemplaires numériques des éditeurs adhérents au GAR dans le respect de la politique documentaire de l'établissement.

LES BÉNÉFICES DU GAR

- ✓ Un cadre de protection des données à caractère personnel des enseignants et des élèves avec une solution qui répond à toutes les exigences légales de façon pérenne (avant et après le nouveau règlement européen).
- ✓ Un outil simple d'affectation de toutes les ressources de l'établissement, accessible depuis l'ENT.
- ✓ Un suivi des statistiques de qualité de service de l'utilisation des ressources.
- ✓ Un support d'assistance spécifique GAR : un seul interlocuteur pour l'ensemble des ressources



L'ACCOMPAGNEMENT

FORMATION

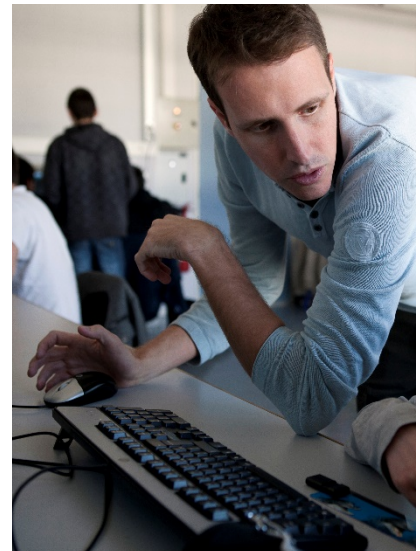
Les établissements bénéficient d'une formation, présentielle de préférence, une première fois pour découvrir l'usage de l'outil d'affectation. Une formation peut être proposée en complément à distance, via un webinaire, selon les vagues de déploiement prévues par l'académie. Un espace d'information et de documentation est mis à votre disposition, ainsi qu'une plateforme de formation bac à sable.

COMMUNICATION

Pour aider les chefs d'établissements à présenter les atouts du GAR auprès des utilisateurs, des supports de communication personnalisables sont mis à disposition dans un dossier, sous forme de fiches, de supports de présentation diapositives et de dépliants à imprimer.

Les élèves et les parents d'élèves peuvent également être sensibilisés aux bénéfices offerts par le GAR offre dans la protection des données à caractère personnel lors des opérations de rentrée scolaire.

<http://gar.education.fr>



SUPPORT ET ASSISTANCE

Un support d'assistance spécifique est disponible pour les responsables d'affectation des établissements. C'est un point de contact unique pour tout ce qui concerne l'accès aux ressources, par téléphone, outil de « ticketing » ou mel.

LE CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DU GAR

